

LE CHAPPELLAUXNAUXARD



Edito

6 La Chapelle-aux-Naux (l.-et-l.)
Chères Chapellauniennes, et l'Église
chers Chapellauniens

Depuis quelques années le Gouvernement a imposé aux communes des décisions sans concertation (rythmes scolaires, mesures concernant la fonction publique) qui continuent à grever fortement leur budget. A cela se sont ajoutées de fortes baisses des dotations les obligeant à remettre en cause leurs investissements.

Plus le temps passe et plus on comprend que le but ultime est la disparition des petites communes comme la nôtre, qui, privées de ressources, ne pourront plus apporter à leurs habitants le service qu'ils attendent.

Vous pouvez lire en pages intérieures le mot du Président de la Communauté de Communes qui résume bien la situation concernant le regroupement de Communautés de Communes auquel veut nous contraindre le Préfet.

Concrètement pour notre commune, cela entraînera automatiquement une augmentation très importante de la part «Communauté de Communes» pour les impôts locaux, et notre représentativité serait totalement diluée dans ce grand ensemble, ce qui signifie que notre voix ne serait plus entendue.

De plus, faire partie du Grand Chinon peut sembler à priori raisonnable, mais cela nous couperait à jamais de la possibilité de rejoindre à terme Tours+ et ses importantes ressources financières...

L'avenir est peut-être alors dans le regroupement de communes sous la forme de Commune Nouvelle, mais la façon précipitée et sans préparation suffisante par laquelle on souhaite nous y amener est très inquiétante. Là encore, les communes vertueuses comme la nôtre (peu d'endettement et faible taux d'imposition) se verront pénalisées car ces taux s'alignent sur le plus haut, et les dettes sont partagées.

Le Conseil Municipal et moi-même sommes très attentifs à ces grandes manœuvres et nous avons à cœur de faire en sorte de protéger les intérêts de tous les habitants de la Chapelle aux Naux.

En attendant de vous informer de la suite des événements, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Bonne lecture !

Philippe
MASSARD

Sommaire

Fleurissement	p 2
Fossés / Piste cyclable	p 3
Aménagement accès bateau	p 4
Les échappées de la Loire à vélo	p 4
Fête des Bateliers	p 5
Cinéma en plein air / La Guinguette	p 6
Jeanine et Jean-Pierre Eliaba	p 6
Rentrée scolaire / Départ de la Clémence	p 7
Cérémonie nationale du 11 novembre	p 8
Loto du Comité des Fêtes	p 8
Aboiements des chiens	p 9
La TNT passe en HD	p 9
Frelons asiatiques	p 10
Présentation 2015 CAUET 37	p 11
Le numérique et vous	p 11
Le petit observatoire de la Ch. aux Naux	p 12
Club de gym Fam. Rurales	p 13
Borne de recharge véhicules	p 13
Les impôts locaux	p 14
Collectes décalées	p 15
Horaire des messes	p 16
Nouveaux arrivants / Le carnet	p 16
Mot du président de la Com. De Com.	p 17
Distr. Sacs poub. / Événements à venir	p 18
Pensée positive / Recette fin d'année	p 18
Un artiste à la Ch. Aux Naux	p 19 et 20
Sauve qui peut v'ia l'hiver	p 20

RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNE SUR
www.lachapelleauxnaux.fr





Fleurissement



Comme chaque année, Jean Marie le jardinier de la commune (entre autres occupations...) a fait des merveilles, déjà récompensées l'année dernière par l'obtention de la première fleur, récompense très convoitée mais rarement don-

née aux petites communes comme la nôtre qui font beaucoup avec peu de moyens financiers...

Courant août, comme l'exige le règlement, le jury régional est repassé pour vérifier que cette récompense était toujours méritée. Le Maire a reçu ses membres et leur a fait visiter toutes les parties fleuries de la commune. Ils sont repartis enchantés, nous laissant cette fleur jusqu'en 2018.





Fossés

Suite à une visite du réseau de fossés de la commune faites avec quelques anciens il y a quelque temps, il est apparu que certains, notamment aux endroits où ils ont été busés il y a longtemps, nécessitaient une remise en état rapide.

Cela a été fait au printemps, et devrait grandement améliorer l'écoulement des eaux pluviales.

Piste cyclable

La piste cyclable qui double le trajet de la Loire sur la Plesse du Bourg a été commencée cet été et vient d'être terminée par la pose d'un revêtement spécial dans lequel une herbe fine mais drue devrait pousser. Cela permettra

à la fois d'améliorer l'esthétique, mais aussi de faciliter le roulement des vélos ou la marche des promeneurs. Cela met une touche finale à l'ensemble du projet d'aménagement financé par la Communauté de Communes, et pour lequel il a fallu batailler ferme pour trouver les derniers financements...





Aménagement accès au bateau



Comme chaque année, la Loire s'est déplacée cet été loin du port...

Pour atteindre leurs bateaux les bateliers ont demandé à la Municipalité de les aider à créer un chemin leur permettant d'y aller à pied sec, surtout quand ils emmènent des passagers en balade.

Sous la conduite de Jean Marie et avec l'aide de quelques remorques de terre ce cheminement a rendu tous les services espérés. A voir dans quel état on le retrouvera à la fin de l'hiver...

Les Échappées de la Loire à vélo



Samedi 11 et dimanche 12 juillet la Plesse du Bourg s'est transformée en station balnéaire...

Jean-Pierre Baudrier et monsieur et madame Trovat ont organisé cette manifestation Loire plage du Ridellois à l'occasion des Echappées à Vélo mises en place par la région Centre-Val de Loire.

4 communes se sont regroupées pour cet évènement : La Chapelle aux Naux, Vallères, Lignièrès de Touraine et Bréhémont. Elles ont proposé divers circuits de randonnées pédestres et 2 parcours à vélo de 12 et 15 km avec jeu concours pour tenter de gagner des paniers garnis et un magnifique vélo.

Les cyclistes sont partis à la découverte du patrimoine naturel et culturel du Ridellois, paysages de Loire, faune et flore, bateaux, vergers, vignobles et monuments historiques (l'église de Lignièrès et le château de Fontenay).

Les participants et visiteurs ont pu se restaurer sur place à la guinguette ou avec de bonnes fouées et des boissons proposées par les familles rurales et les bateliers.

Des jeux pour petits et grands, des activités, du soleil, de la bonne humeur, une belle soirée avec animation country à la guinguette.... Tous les ingrédients étaient là pour la réussite d'un beau week-end en famille.





Fête des Bateliers



Pour sa 13^{ème} année la traditionnelle fête des bateliers s'est déroulée sous un soleil radieux là où la magie des bords de Loire opère. Durant tout l'après-midi les nombreux visiteurs ont pu profiter des animations et faire des tours de bateau malgré le niveau extrêmement bas de la Loire.

Après un repas champêtre réunissant environ 200 personnes, le magnifique feu d'artifice, offert comme



chaque année par la municipalité, a ravi un public toujours plus nombreux.





Cinéma en plein air



Superbe séance de cinéma samedi 1er août en pleine nature au bord de la Loire. Les plus prévoyants parmi la centaine de spectateurs avaient amené leurs sièges tandis que les autres se sont allongés dans l'herbe, chaudement vêtus quand même car après 23H il faisait vraiment frisquet.

La pleine lune montante à droite de l'écran ajoutait une touche de mystère à l'ambiance générale...

La Guinguette



Encore un été complet qui nous a été offert par LOIRE EN SELLE cette année. Une première vraie fête de la musique sur notre commune a été un franc succès, suivie d'un feu de la Saint Jean organisé par la municipalité aussi grandiose que magnifique. Cinéma en plein air, soirée country, fête des bateliers, magie, soirée folk... et pleins d'autres activités nous ont permis de nous évader un cours instant. De nombreux touristes et habitants apprécient cet endroit où l'on peut se rafraîchir, manger en famille ou entre amis et faire la fête.

La guinguette a rangé sa roulotte pour l'hiver et nous reviendra l'été prochain pour une nouvelle saison.

Jeanine et Jean-Pierre Eliaba un couple en or

Jeanine Savigny et Jean-Pierre ELIABA se sont connus sur les bancs de l'école de la Chapelle aux Naux. Le 3 juillet 1965, ils se sont dit oui devant Hubert CHEREL alors Maire de la Chapelle aux Naux.

Cinquante ans plus tard, c'est devant le Maire Philippe MASSARD, qu'ils ont célébré cette fois leurs noces d'or.

Devant famille et amis, ils ont renouvelé leur engagement. De cette union sont nés 3 enfants et 8 petits-enfants.

Jean-Pierre se plaît à souligner que Jeanine, née un 1er avril est son plus beau poisson d'avril.

Nous leur souhaitons encore beaucoup de jours en or et

à les voir tous les deux, on se dit que jamais deux sans trois... Pour les noces de diamant !





Rentrée scolaire

En ce 1er Septembre 2015, les élèves et les enseignants de CP et CE1 semblaient heureux de retrouver le chemin de l'école ainsi que les copains et copines.

Les sourires étaient au rendez-vous. La directrice Mme Mathilde PRETIS enseigne en classe de CE1 et Mme Valérie VINCONNEAU, nouvelle institutrice à la Chapelle aux Naux prend en charge la classe de CP.

Notre école compte cette année 48 élèves sur les 188 du RPI.



L'organisation des T.A.P (Temps d'Activités Pédagogiques) ayant fait ses preuves l'année passée, est reconduite en cette nouvelle année scolaire : A la Chapelle aux Naux, les activités de sport et de musique sont dispensées le jeudi après-midi par deux éducateurs et deux accompagnateurs diplômés.

Départ de la Clémence

Ce jour-là tel un bateau volant, la Clémence des bateliers de la Chapelle aux Naux s'envolait pour Orléans. Même le ciel pleurait à grandes eaux son départ. Organisé tous les 2 ans et réunissant 650 000 visiteurs cette année, le festival de Loire célèbre la beauté du Fleuve Royal et la tradition batelière d'antan.





Cérémonie nationale du 11 novembre



En 2015, le 11 novembre marquait le 97^e anniversaire de l'armistice de la « Grande Guerre 1914-1918 ».

Chez nous, les participants, nombreux comme chaque année, se sont retrouvés devant le monument aux Morts dans le cimetière du village magnifiquement fleuri, pour faire mémoire du million de morts français de ce conflit.

Merci aux habitants présents, au nom de nos glorieux morts.

Après lecture par monsieur le Maire de la lettre du Secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire, une minute de silence a marqué l'hommage au sacrifice suprême de nos anciens.

L'assemblée s'est ensuite retrouvée à la salle polyvalente autour du traditionnel pot offert par la municipalité, moment de convivialité toujours très apprécié.

L'ambiance était solennelle et excellente. Alors l'an prochain,



venez nombreux pour marquer l'hommage annuel national à nos morts. Depuis 2012, le 11 novembre, « Jour du Souvenir », est en effet devenu la journée nationale consacrée à tous les morts pour la France, civils et militaires.

Loto du Comité des Fêtes

C'est dans une ambiance chaleureuse que le samedi 10 octobre le Comité des Fêtes a organisé son loto traditionnel. Malgré le beau temps les personnes sont venues nombreuses pour jouer et gagner. Petite pause conviviale où ils ont savouré gâteaux et le verre de bernache. Les gagnants sont repartis heureux de leurs lots. Le prochain loto aura lieu le samedi 13 février 2016.





Aboiements des chiens

Les aboiements excessifs des chiens sont considérés par la loi comme des troubles anormaux de voisinage, de jour comme de nuit. Le propriétaire d'un chien est légalement responsable de son animal et de ses aboiements !



Par conséquent, le propriétaire peut être sanctionné s'il ne prend pas de mesures pour éviter ou limiter les aboiements répétés de son animal.

L'amende peut aller de 450 à 1500 €, en plus de dommages et intérêts si les voisins gênés se portent partie civile.

Cela peut donc vous coûter beaucoup, beaucoup plus cher qu'un dressage ponctuel ou qu'un dispositif adapté (collier électronique).

En attendant, voici ce que vous devez faire si vous êtes concernés :

- démarche amiable avec le propriétaire du chien
- envoi d'un courrier recommandé AR au propriétaire
- constat par la Gendarmerie qui dressera un Procès-verbal (éventuellement suivi par le Procureur)

Si cela ne change rien et que vous pensez être dans une logique de plainte en justice : constat d'huissier. Enfin, plainte en justice, au civil ou au pénal selon le cas.

La Mairie a connaissance de quelques cas qui pourront être confirmés par elle dans le PV que la Gendarmerie établirait à votre demande, mais elle ne peut pas porter plainte à votre place.



La TNT passe en HD

Changement important pour la TNT ! (Télévision Numérique Terrestre) le 5 avril 2016, une importante évolution technique aura lieu pour la TNT : les 25 chaînes nationales gratuites seront toutes diffusées en HD (Haute Définition).

Vous êtes concernés si vous captez la TNT par une antenne classique (râteau) ou par satellite (parabole). Vous n'êtes pas concernés si vous recevez la télévision par internet (ADSL).

D'une manière générale, si votre téléviseur date d'avant 2009, ou si vous utilisez déjà un petit boîtier adaptateur, vous devrez en changer !

2 façons de vous assurer que votre téléviseur est compatible :

- votre téléviseur porte la mention TNT HD ou la mention MPEG 4.
- vous voyez le logo arte HD sur le canal 7 ou sur le canal 57

Dans tous les cas, le 5 avril, vous devrez relancer une nouvelle recherche des chaînes sur votre téléviseur.

Renseignements sur internet : www.recevoirlatnt.fr



Frelons asiatiques



Depuis cette année, notre région est à son tour envahie par les frelons asiatiques. C'est une catastrophe pour les apiculteurs, déjà très éprouvés par la baisse de production et la mortalité inquiétante de leurs abeilles, dues à l'usage intensif de certains insecticides par les agriculteurs. Cet insecte introduit en France au début des années 2000 fait partie de la famille des guêpes et des abeilles, mais se nourrit à 80% de celles-ci. Son thorax et son abdomen sont brun foncé, striés de rayures jaunes (pour le frelon européen, plus gros, c'est le contraire), seule la partie basse étant orangée .



De plus ces insectes sont également dangereux pour les humains : Il faut essayer de les éradiquer autant que possible. Afin de faciliter cela, la Municipalité a décidé de financer la destruction des nids (à confier impérativement à un professionnel) à hauteur de 50% du coût, avec un maximum de 50 € par nid. 6 nids ont déjà été détruits cette année sur le territoire de la commune.

Dans les haies, mais plus souvent en hauteur et parfois même au sommet des arbres.



Dès le printemps, ouvrez l'œil... Les nids, d'abord de petite taille, peuvent se trouver dans les haies, mais plus souvent en hauteur et parfois même au sommet des arbres. Lors du mariage de Patricia Bodin et Gérard Morizet célébré en septembre de cette année, un lâcher de perruches se nourrissant spécifiquement de frelons asiatiques a été réalisé ; espérons que cela apportera une pierre à l'édifice...





Présentation 2015 CAUET 37

Des conseils architecturaux gratuits

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Indre-et-Loire (CAUE 37) créé à l'initiative du Conseil Général dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977 est domicilié sur la ville de Tours depuis son ouverture en 2010. Sa vocation est de promouvoir la qualité architecturale et paysagère et de préserver le cadre bâti. Ses missions répondent aux besoins des particuliers et des collectivités.

Pour les candidats à la construction, le conseil aux particuliers qu'il s'agisse d'une construction, d'une rénovation, d'un agrandissement, d'un achat de terrain ou de maison, de l'édification d'une clôture voire de la réhabilitation d'un bâtiment, nous vous conseillons dans votre projet, vous décidez ensuite.

Afin de préparer ce rendez-vous d'une durée moyenne d'une heure, veuillez nous contacter par mail au caue37@caue37.fr ou par téléphone au 02 47 31 13 40.

Depuis janvier 2015, nous recevons les particuliers de **10h à 16h** sur les cinq communes suivantes :

- **Chinon** (Mairie. Place du Général de Gaulle). Tous les 1er lundis de chaque mois
- **Amboise** (Mairie, 60, rue de la Concorde). Tous les 2e lundis de chaque mois
- **Ambillou** (Pays Loire Nature, 1 rue Serpentine). Tous les 3e lundis de chaque mois
- **Château-Renault** (Communauté de communes du Castelrenaudais. 5 rue du Four brûlé). Tous les 2e mardis de chaque mois
- **Loches** (Pays Touraine côté Sud. 17bis rue des Lézards). Tous les 1er jeudis de chaque mois.

Et de **9h à 17h, à Tours :**

- Au CAUE 37. Tous les mercredis de chaque mois
- Et, pour un conseil en lien au paysage, tous les 1er mardis de chaque mois

Pour nous contacter :

CAUE 37 – 45 rue Bernard Palissy, 37000 Tours. Tél. : 02 47 31 13 40, courriel : caue37@caue37.fr. Site Web : www.caue37.fr
Retrouvez-nous également sur les réseaux sociaux : https://twitter.com/CAUE_37 - <https://fr.pinterest.com/caue37/>



startpage

Le moteur de recherche le plus confidentiel au monde

Le numérique et vous

Cette nouvelle rubrique a pour but de vous faire découvrir un nouveau service numérique, ou une astuce utile, ou encore une technologie récente.

Pas de langage technique ; du concret et du simple !

Pour cette première, nous vous invitons à découvrir un produit de très grande qualité : **STARTPAGE**

Startpage est un moteur de recherche qui est utilisable avec tous les navigateurs : Firefox, Chrome, IE, Safari, etc. Concrètement, c'est une simple adresse, www.startpage.com, qui vous permet de rechercher sur internet comme avec Google, Yahoo et d'autres.

MAIS, **Startpage** est un outil totalement confidentiel : votre adresse IP n'est pas enregistrée, votre historique de navigation n'est pas tracé, aucun «cookie» n'est installé sur votre machine : vous naviguez donc de façon anonyme, sécurisée (https) et vous ne recevez aucune publicité !

EN PLUS, **Startpage** filtre les retours de vos recherches, en vous préservant du contenu indésirable.

Gratuit et sans condition, la seule chose que vous ayez à faire est de l'utiliser pour vos recherches, à la place de votre moteur habituel.

Idéalement, vous devez choisir www.startpage.com comme page de démarrage, et indiquer à votre navigateur que vous voulez l'utiliser comme moteur habituel.

STARTPAGE s'utilise avec n'importe quel outil : ordinateur fixe ou portable, tablette, smartphone. Il est possible de régler finement ce moteur de recherche pour l'adapter spécifiquement aux enfants.

STARTPAGE a été récompensé par le prix européen pour la protection de la vie privée numérique.



Le petit observatoire de la Chapelle aux Naux

Côté ciel

aujourd'hui.....le Héron cendré

Un petit rappel sur la vie de cet oiseau majestueux qui prend régulièrement ses quartiers à la Chapelle aux Naux.. C'est un migrateur partiel qui ne se déplace généralement pas au delà de 500 km, Certains même demeurent sédentaires.

Le Héron cendré est de la même famille que la cigogne, mais lui ne livre pas de bébés !

Son excellente vue panoramique , sa bonne vision binoculaire frontale, et son ouïe très développée qui le fait réagir aux moindres bruits suspects, en font un excellent chasseur-pêcheur: brochets, grenouilles, reptiles, musaraignes d'eau, crustacés ou même de misérables insectes.... Il ne fait pas la fine bouche, il y a de la place pour tous dans son estomac. Il ne prend pas le temps d'enlever les arrêtes pas plus que les os de ses victimes,



quelques heures après les sucs digestifs de son estomac les auront transformés en marmelade. Seuls les poils des musaraignes ou mulots peuvent lui résister mais que cela ne tienne, il fait une boulette qu'il dégorge avec élégance.

Le héron se lance dans un décollage quelque fois passablement laborieux. En effet ses ailes sont si larges (son envergure peut atteindre 1m85) et si lourdes par rapport au reste de son corps que la pauvre bête est obligée de faire quelques grandes enjambées cocasses, le cou tendu, avant de pouvoir s'envoler. Mais bientôt l'allure de croisière est atteinte, les rémiges grises et noires battent



majestueusement l'air, l'oiseau plie alors son cou en S tandis que les échasses viennent se ranger comme des trains d'atterrissage sous la queue, c'est parti.....vers la héronnière face au port. Là quelques dizaines de nids tous très imposants les uns logés dans les fourches des maîtresses branches, les autres beaucoup plus haut, parfois même à plus de 20 mètres. De février à juillet il va s'activer pour construire ou réparer ou encore agrandir son nid de l'année précédente et pour nourrir ses petits de la saison.



3 à 6 œufs sont couvés alternativement par les deux parents durant 25 à 28 jours. Les petits héronneaux n'ont pas l'élégance du père, on peut même dire qu'ils sont très vilains avec un petit duvet qui couvre partiellement la peau vert de gris et pour compléter le tableau, de bizarres filaments jaunes se dressent comme des plumes d'indien sur la tête.... Heureusement ces petits monstres cadavériques deviendront en moins de 30 jours de superbes hérons cendrés comme papa et maman !

En attendant de prendre leur envol au bout de 50 jours et de quitter le territoire au bout de 8 à 9 semaines, ce petit monde va brailler, se disputer et crier famine « fraaak- fraaak » leurs voix rauques et discordantes n'ont qu'un très lointain rapport avec la musique de Mozart ! Le Héron cendré peut vivre jusqu'à 25 ans mais beaucoup n'atteignent même pas 1 an.



Côté Loire

Ça monte et ça baisse...

Michel Guérineau, alias Monsieur Vigicrue, continue de noter chaque jour le niveau de la Loire. Cette année, le niveau a été particulièrement bas de juillet à novembre.

Les bateliers ont constaté un changement dans les chenaux. La navigation contrairement aux autres années a été plus facile vers le bec du Cher que vers Bréhémont.

Ah cette Loire, elle n'a pas fini de nous surprendre !

	2013	2014	2015
Niveau le + haut	2m90 08-mai	1m95 26janv /16 fév	1m95 05-mai
Niveau le + bas	- 1m50 07-sept	- 1m52 29-juin	- 1m75 29-août



Records à battre au pont de Langeais : 3m25 le 7 mars 2007 et - 1m85 le 7 juillet 2011.



Club de Gym Familles Rurales

Gymnastique Volontaire,

L'Association Familles Rurales de la Chapelle aux Naux vous présente ses cours de gym dynamique, avec Sophie Le Goff diplômée de la FFEPGV, tous les mardi soir à 19h15 à la salle polyvalente, sauf vacances scolaires.



Dans une ambiance conviviale, venez nous rejoindre pour pratiquer un ensemble d'activités sportives, cardio, step, stretching, relaxation, massage, etc...

Ados admis à partir de 15 ans. Nous vous attendons, il n'est pas trop tard.

À bientôt, le Bureau

Borne de recharge véhicules électriques

Dans le cadre du développement de la production et la vente de véhicules électriques, point important du projet global national de développement durable, le Conseil Municipal a décidé d'acheter un véhicule électrique pour remplacer le kangoo actuel à bout de souffle.

Avec les subventions qu'il est possible d'obtenir, le coût d'achat brut d'environ 25 000 € serait ramené à moins de 5000 €. Il faut en profiter avant que ces conditions ne changent...



Parallèlement à cet achat aura lieu l'installation d'une borne de recharge électrique qui sera située à l'entrée de la place des Costois, à proximité de la Mairie, de la salle polyvalente et de l'atelier municipal. Notre nouveau véhicule pourra ainsi bénéficier pendant 2 ans de recharges gratuites.



LES IMPOTS LOCAUX,

La taxe d'habitation

Toute personne la paye (propriétaires, locataires et même personnes hébergées gratuitement), résidence principale ou secondaire, à partir du moment où elle est dans les lieux au 1er janvier de l'année.

Son montant dépend de la valeur locative cadastrale du logement et du taux de la taxe communale et de celle du département (Conseil Général)

De plus, l'Etat prend des frais de gestion de 4,4% du montant de la taxe pour la résidence principale et 8% pour les résidences secondaires, destinés à financer la collecte de l'impôt...

Pour la Chapelle aux Naux, le taux communal est actuellement de 11,50 %, un des plus bas du département et le plus bas de la Communauté de Communes. Ce taux n'a pas augmenté depuis très longtemps, mais la base locative décidée par le gouvernement évoluant à la hausse chaque année, le montant de la taxe augmente aussi...

La taxe foncière sur le bâti

Tout propriétaire d'une habitation au 1er janvier de l'année est soumis à la taxe foncière sur le bâti.

Son montant dépend des taux d'imposition de la commune, du département et de la région sur le foncier bâti, et de la moitié de la valeur locative cadastrale.

Le taux pour la commune est 11,92% en 2015. Bien qu'elle n'ait pas augmenté depuis de très nombreuses années, le Conseil Municipal a décidé de ne pas y toucher pour contrebalancer la hausse importante décidée par le Conseil général ces dernières années.

La taxe foncière sur le non bâti

Elle est due par tout propriétaire d'un terrain au 1er janvier de l'année.

Elle dépend du taux d'imposition de la commune, du département et de la région, et de la valeur locative cadastrale diminuée de 20%.

Le taux communal est pour 2015 de 37,90%, très bas et inchangé depuis près de 15 ans.

A noter que l'Etat prend aussi des frais de gestion pour recouvrement des taxes foncières (8% du montant).

A toutes ces taxes s'ajoutent bien sûr la part départementale et la part régionale bien plus importantes qui représentent le triple de ce qui revient à la commune. Sans oublier d'autres taxes en préparation par le gouvernement qui viendront s'ajouter à la hausse des valeurs locatives votée par le parlement récemment.

La politique de la Municipalité est de garder un taux d'imposition bas pour ne pas pénaliser financièrement les citoyens, déjà fortement imposés par ailleurs.

OCCUPANTES				
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu 2015	Périodes
370206137889177893		B		2,09 4

TAXE D'HABITATION 2015 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS					
Éléments de calcul	Commune	Syndicats de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI
Valeur locative brute	2964		2964		
Valeur locative majorée	2230		2230		
A = Réduction à la base					
B = Personnalité à charge					
T = Pour personnes rang 1 ou 2 pour personnes	10 %		10 %		
E = Pour personnes rang 3 ou 4 pour personnes	15 %		15 %		
M = Réduction à la base					
N = Réduction à la base					
S = Réduction à la base					
Base nette d'imposition	2964		2964		
Taux d'imposition 2015	11,5 %		8,75 %	0 %	
Cotisations 2015	341		259		600
Don d'habitation (0% des cotisations)					
Taux d'imposition 2014	11,5 %		8,75 %		
Prépaiement cotisations 2014	338		257		
Variation en valeur	+3		+2		
Variations en pourcentage	+0,89 %		+0,76 %		
Assèchement de référence (M01 2015)	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	Taxe GEMAPI
A = Réduction à la base					
B = Personnalité à charge (rang 1 ou 2)					
E = Pour personnes à charge (rang 3 ou 4)					
S = Réduction à la base					
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2014 ET 2015					
	ANNEE 2014	ANNEE 2015	En valeur	En pourcentage	Frais de gestion
(a) Cotisations	601	606	+5	+0,83 %	Publicitaires
(b) Abattements					- pour base électorale
(c) = (a) - (b) = Net à payer	601	606	+5	+0,83 %	- sur rés. secondaire
					Réglement
					relatif au revenu
LOCALS TAXÉS - NOMBRE 1					
	Identifiant	Nature	DF	AN	VL maximum
Taux global 2015 (cotisations)					
15,80 %	01000004401	Maison	H	AN	2664
Cotisation référence 2015					
					606
MONTANT DE LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC QUE EN 2015					
					126
Valeur occupée au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision.					

TAXES FONCIÈRES 2015 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS							
Département : 37 INDR E LOIRE				Commune : 056 A LA CHAPELLE AUX NAUX			
Propriétés bâties	Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI
	Taux 2014	11,92%	%	%	16,24 %	%	14,39 %
Taux 2015	11,92%	%	%	16,48 %	%	14,39 %	%
Adresse				1482		1482	
Base	1482						
Cotisation	177			244		213	634
Adresse							
Base							
Cotisations	175			239		211	
2014	177			244		213	
2015							
Variation en %	+1,14%	%	%	+2,09%	%	+0,95%	%
Propriétés non bâties	Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI
	Taux 2014	37,90%	%	2,41 %	33,67 %	%	11,90 %
Taux 2015	37,90%	%	2,41 %	33,67 %	%	11,40 %	
Adresse							
Base	30		30			38	
Cotisations	11		1			4	
2014	11		1			4	
2015							
Variation en %	0%	%	0%	%	%	0%	%
Dégrevement jeunes agriculteurs							
Base de forfait forestier				Majoration base terrains constructibles commune		Réajustement base terrains constructibles intercommunalité	
Caisse d'assurance des accidents agricoles							
Base « État »							
Base « Collectivité »							
La base communale des terres agricoles exonérée est de				3 €			
Frais de gestion de la faculté directe locale						30	
Département « Habitation principale »							
Département « État »							
Département « Collectivité »							
Montant de votre impôt : 680							



Jours fériés : Collectes décalées.

Jours fériés 2016	Mercredi	Jeudi
vendredi 1 ^{er} janv. 2016	+ collecte maintenue le 30/12/15	
lundi 28 mars	pas de collecte le mercredi 30/03	+ report du mercredi 30/03
jeudi 5 mai	+ collecte maintenue le 04/05	
lundi 16 mai	pas de collecte le mercredi 18/05	+ report du mercredi 18/05
jeudi 14 juillet	+ collecte maintenue le 13/07	
lundi 15 août	pas de collecte le mercredi 17/08	+ report du mercredi 17/08
mardi 1 ^{er} novembre	pas de collecte le mercredi 02/11	+ report du mercredi 02/11
vendredi 11 nov.	+ collecte maintenue le 09/11	



Jours fériés 2016	Jeudi	Vendredi
vendredi 1 ^{er} janv. 2016	+ collecte maintenue le 31/12/15	
lundi 28 mars	pas de collecte le jeudi 31/03	+ report du jeudi 31/03
jeudi 5 mai	pas de collecte le jeudi 05/05	+ report du jeudi 05/05
lundi 16 mai	pas de collecte le jeudi 19/05	+ report du jeudi 19/05
jeudi 14 juillet	pas de collecte le jeudi 14/07	+ report du jeudi 14/07
lundi 15 août	pas de collecte le jeudi 18/08	+ report du jeudi 18/08
mardi 1 ^{er} novembre	pas de collecte le jeudi 03/11	+ report du jeudi 03/11
vendredi 11 nov.	+ collecte maintenue le 10/11	



Pour toute information complémentaire, contactez le SMICTOM du Chinois :

SMICTOM du CHINOIS
24 place Jeanne d'Arc 37502 Chinon cedex

www.smictom.com

N° Vert 0 800 196 596
NUMERO GRATUIT



Horaire des Messes

- 24/12/2015 à Bréhémont (Sainte Marie Madelaine)
19h Messe de la veillée de Noël
- 24/12/2015 à Azay le Rideau (Saint Symphorien)
21h30 Veillée de Noël
- 25/12/2015 à Azay le Rideau (Saint Symphorien)
10h30 Jour de Noël

Nouveaux arrivants 2015

- M. GAUDIN Cyril et Mme CORBIER Cécile
M. BEUNAICHE M. et Mme DUPRE V.
Mlle ZAMBETTI Aurore
M. LEGRAND Johnny et Mme BOCQUET Ludivine
M. LAMIRAND Jean-Pierre et Mme SEMET Stéphanie
M. et Mme GATIEN Grégory et Céline
M. GUTIERREZ Nicolas et Mme COME Léa



Le Carnet

Naissances :

- LONDE Albus, le 22 juillet 2015
DUVILLE Benjamin, le 10 septembre 2015

*Toutes nos félicitations
aux heureux parents*



Mariages :

- Catherine FROUIN et Bruno JAULAIN, le 27 juin 2015
Patricia BODIN et Gérard MORIZET, le 24 octobre 2015



*Tous nos voeux
de bonheur aux
nouveaux époux*

Décès :

- BROSOLO Thomas, le 16 octobre 2015
CHARRIER Dominique, le 16 novembre 2015

Sincères condoléances



Mot du président de la Communauté de Communes

Depuis bientôt 2 ans, les équipes municipales travaillent de concert avec notre communauté de communes. L'objectif de disposer d'un véritable espace de mutualisation et de mise en commun des projets des 12 communes adhérentes se concrétise peu à peu, par la volonté des élus, dans le souci de l'intérêt général et au service des habitants.

Mutualisation des moyens et développement économique

Les Maires qui composent le bureau de notre Communauté de communes ont bien compris que nous sommes entrés dans une époque plus exigeante et plus contraignante. Les moyens se raréfient et nous devons agir en synergie, sans nous disperser. Dorénavant, chaque projet est cofinancé par la commune qui en bénéficie. Si cette règle de bon sens avait été appliquée par le passé, quelques erreurs auraient pu être évitées.

De plus, la baisse drastique des dotations de l'Etat associée au manque d'anticipation de la crise économique, nous a contraint à réaliser d'importantes économies dans notre fonctionnement. Cet effort sans précédent permet de dégager la marge d'autofinancement nécessaire à la reconstitution progressive de nos possibilités d'investissements, si important à l'activité économique.

Dans ce domaine, nous souhaitons attirer davantage d'entreprises innovantes et génératrices d'emplois. Une réflexion est d'ailleurs engagée pour améliorer l'attractivité du territoire grâce notamment aux atouts que sont notre cadre de vie et de la proximité de l'agglomération grâce. Une stratégie de développement s'anticipe et se construit. Nous y travaillons. Ainsi, dès 2016, la zone artisanale d'Azay-le-Rideau sera étendue et nous nous sommes d'ores et déjà engagés à participer au co-financement des 1 000 000 € de travaux liés au déploiement du Très Haut Débit numérique.

Les crèches et les accueils de loisirs apportent une véritable satisfaction aux familles. Nous renforçons progressivement les équipements sur le territoire au plus près des besoins, en construisant actuellement des locaux à Saché, Thilouze et, à Vallères en 2016. Dans ce domaine aussi, la recherche de l'équilibre entre le développement à l'accès du service et un coût raisonnable pour la collectivité est un objectif permanent.

Dernièrement et de manière unanime, chaque commune a validé le schéma de mutualisation des moyens humains, matériels et techniques : entretenir nos routes avec la commune voisine, passer des commandes de fournitures et de travaux en se regroupant, faire profiter à son voisin de l'expertise de tel ou tel agent ... voici quelques exemples concrets de coopération intercommunale.

Notre avenir à 12 ou 72 communes ?

Depuis juillet dernier, le gouvernement, via la loi NOTre, impose l'agrandissement des communautés de communes dont la population est au dessous de 15 000 habitants. Notre communauté qui compte près de 15500 habitants, et ne devait pourtant pas être concernée, pourrait dès 2017 former une nouvelle entité de 72 communes et 64000 habitants en fusionnant avec celles de Chinon, Ste Maure de Touraine, l'Île Bouchard et Richelieu. Les élus du Conseil Communautaire à l'unanimité moins 1 voix, ont refusé ce schéma de fusion qui ne correspond pas au bassin de vie de près de 80% des actifs et va conduire mécaniquement (par l'uniformisation des taux) à une augmentation importante des impôts locaux tout en éloignant les services de nos communes. Nous espérons être entendus, la décision finale sera connue avant juin 2016.

Les Maires et les élus se trouvent aujourd'hui face à une équation quasiment insoluble : l'Etat supprime annuellement 500 000 € de dotations à l'échelle des 12 communes et parallèlement nous devons continuer à assumer nos dépenses et à investir. Si nous ne souhaitons pas trop augmenter l'impôt, notre seul axe d'économie reste de mutualiser davantage nos ressources. Cela passera sans doute rapidement vers des regroupements de communes et la création de communes nouvelles. Des réflexions sont en cours, se concrétiseront elles, et dans quel délai ?

Nous sommes définitivement entrés dans une nouvelle aire et de grandes décisions seront à prendre pour continuer à faire vivre nos territoires. Il y a plus de 2000 ans, Socrate nous montrait pourtant la voie en écrivant : « Le secret du changement est de concentrer toute son énergie non pas à lutter contre le passé, mais à construire l'avenir ». N'est-ce pas encore aujourd'hui le rôle de l' élu ?

Eric Loizon
Président de la Communauté de Communes



Distribution des sacs poubelles

Comme 2 fois dans l'année, la prochaine distribution des sacs poubelles aura lieu les 16 et 23 JANVIER 2015, de 9H00 à 12H00, à l'atelier municipal (à côté de la salle polyvalente).



Sacs jaunes pour les déchets recyclables et sacs noirs pour les déchets ultimes. Cette dotation initiale est financée par la Commune ; le complément éventuel est à la charge de chacun.

S'il vous est impossible d'être présent à l'une de ces deux sessions, organisez-vous avec un voisin ou un ami.

La gestion des déchets ménagers est devenue un domaine sensible et coûteux pour la collectivité humaine.

Si vous avez des questions à ce sujet, prenez contact avec le SMICTOM du Chinonais qui vous donnera de nombreux conseils utiles.

En particulier, consultez le site internet www.smictom.com qui regorge d'informations pratiques.

EVENEMENTS A VENIR

Samedi 09 janvier 2016 à 11 h.	Cérémonie des Vœux du Maire	Salle polyvalente
Dimanche 24 janvier 2016 à 14 h.	Jeux de société Familles Rurales	Salle polyvalente
Samedi 06 février 2016	Repas à thème Familles Rurales	Salle polyvalente
Samedi 13 février 2016	Loto Comité des Fêtes	Salle polyvalente
Samedi 27 février 2016	Soirée Théâtre apéro dinatoire avant séance	Salle polyvalente
Samedi 12 mars 2016	Tournoi de belote – jeux de dames APE	Salle polyvalente
Samedi 19 mars 2016	Déco de Pâques Familles Rurales	Salle réunion
Samedi 23 avril 2016	Radonnée pédestre APE	Salle polyvalente
Dimanche 08 mai 2016	Cérémonie	Salle polyvalente
Dimanche 15 mai 2016	Brocante Familles Rurales	Salle polyvalente
Samedi 04 juin 2016	Concert Gospel Familles Rurales	Eglise
Samedi 11 juin 2016	Soirée Loire Nature	Plesse du Bourg
Samedi 08 juillet 2016	Soirée « Insectes et ciel Etoilé »	Salle polyvalente
Samedi 23 juillet 2016	Fête des Bateliers	Plesse du Bourg

PENSÉE POSITIVE

Vous ne pouvez pas empêcher les oiseaux de la tristesse de voler au-dessus de votre tête, mais vous pouvez les empêcher de faire leurs nids dans vos cheveux. (Proverbe chinois)

RECETTE POUR LES FETES DE FIN D'ANNÉE

FOIE GRAS EN CROUTE DE SEL (très facile)

Imbibez des compresses de cognac (ça commence bien !)

Salez et poivrez votre foie cru 600grs environ (12grs de sel et 3grs de poivre par Kg)

Emmaillotez votre foie avec les compresses imbibées, le déposer sur le gros sel dans un plat et recouvrir complètement de gros sel.

Laisser ainsi dans un endroit frais mais pas au réfrigérateur pendant 12 heures (2H par 100 gr)

Dessalez et laissez au frais 48h avant de déguster

BON APPETIT !





Un artiste à la Chapelle aux Naux

Vous connaissez tous l'immense fresque qui orne la Salle des Mariages à la Mairie depuis 2003, mais connaissez-vous le nom de l'artiste ?(1)



Peu de Chapellonnais ont croisé l'artiste peintre Michel Driat; il est plutôt du genre à vivre dans l'ombre, paradoxe quand on découvre ses œuvres hautes en couleurs.

Né en 1927 à Paris, il est le petit dernier d'une fratrie de 6 enfants.

Mais comment Michel Driat est-il devenu artiste ?

Devant une assiette de cerises... Et oui : La rondeur, la rougeur, la beauté de ce fruit ont déclenché chez lui cette envie de les croquer mais sur papier !

C'était parti, plus rien ne l'arrêtera dans la découverte de l'Art. Avec son frère Eugène, ils vont de musée en musée, Van Gogh, Rembrandt, Picasso,

Dali Tous ces grands artistes vont petit à petit bouleverser la vie de Michel et d'Eugène Driat.

Impossible de compter le nombre de dessins, de peintures qu'il réalise dans son enfance.

Copies de toiles de Maîtres, mais aussi et surtout des portraits de ses aïeux et de sa mère qui, sans le savoir, lui a communiqué cette passion en dessinant pour ses enfants de vrais petits chefs d'œuvre.

Sa passion pour le dessin va naturellement l'amener, tout comme Eugène, vers le métier d'héraldiste, métier exigeant de grandes qualités de minutie, de précision et de concentration.(2)

Pendant quinze ans il travaille dans un atelier parisien où il va graver des blasons, des armoiries familiales sur des chevalières, des timbales



ou des médailles. Beaucoup de monogrammes de célébrités

sont passés sous les doigts de Michel Driat, on retiendra entre autres celui d'Yvonne de Gaulle qui lui confia la gravure de sa chevalière.(3)



Dans les années 1960, Eugène devenu graveur en bijoux à Langeais le fait venir en Touraine avec son premier fils Jacques.

Il rencontre sa femme Marie-Françoise Mailhebiau avec laquelle il aura 2 autres enfants Vincent et Christian.

Il trouve très vite un travail chez Clodrey comme graveur de moules

en bronze des poupées Corolle.

Sa femme travaille au montage des poupées dans la même usine. Souvenez-vous en 1964 Clodrey fabrique Nicolas et Pimprenelle puis Pollux, Zébulon et Margotte héros des premières émissions enfantines à la télévision.



Mais Michel Driat est un homme libre. Très vite son besoin d'indépendance le pousse à se mettre à son compte comme graveur à la Chapelle aux Naux dans la maison qu'il a achetée pour loger sa petite famille.

Les affaires sont dures, les clients manquent, Michel Driat va devoir réagir. Rien n'est impossible pour lui : Il osera même un nouveau métier sans aucune formation, juste son habileté, son goût du beau, son amour du bois et c'est parti... Il devient ébéniste et le restera jusqu'à la retraite.



Le bois, il le transforme en meubles mais aussi en sculptures : Une magnifique tête de Christ sortira d'un morceau de poirier... (4).

Durant toutes ces années, il n'a pas quitté ses pincesaux.

Quelques uns se souviennent de ce personnage original, grand amoureux des paysages de Loire et défenseur des ragondins qui deviennent très vite ses amis fidèles, se laissant caresser au pied du chevalet. Cela lui a valu quelques petits problèmes avec les gens du voyage qui préféreraient le ragondin en pâté plutôt qu'en animal domestique !!!



Michel Driat ressent l'énergie des couleurs et des lumières comme une source d'inspiration sans fin.

Il a appris à regarder, à exprimer ses émotions, à découvrir toutes les techniques (huile, pastel, aquarelle, fusain, encre); à les perfectionner et surtout à peindre avec une grande sincérité et non pas à s'exprimer en fonction des modes.



Plusieurs expositions feront connaître cet artiste tourangeaux mais aussi Vincent son fils qui, lui aussi dès tout petit, a attrapé le virus du pinceau comme d'autres attrapent la rougeole !

Le père expose ses soleils flamboyants et Vincent ses pastels et, comme les chats ne font pas des chiens, la couleur est au rendez-vous.

La relève est assurée : La troisième génération empile les dessins, les peintures et les sculptures.

Vincent, aussi modeste que son père, n'a pas fini de nous surprendre.



Les petits cannetons qui vous ont fait sourire à la fin du dernier N° du petit journal ont bien prospéré et sont devenus de beaux canards que l'on peut voir nager et plonger sans arrêt.



Imprimé sur papier recyclé

Magazine municipal de la commune de la Chapelle-aux-Naux - Directeur de publication : Philippe Massard
Conception et impression : Imprimerie Azay Publicité 37190 Azay-le-Rideau - Dépôt légal à parution - Tirage à 400 exemplaires.